

de l'arrondissement de *Kin-man*; on lui donna en outre le titre nobiliaire de duc régional de *Tchang-ye*. A la mort de *Kin-chan*, son fils *Fou-kouo* lui succéda.

Au début de la période *sien-t'ien* (712), afin d'éviter les *T'ou-po* (Tibétains), (*Fou-kouo*) transféra le siège de son administration à *Pei-t'ing* (près de Goutchen). A la tête de ses subordonnés, il vint rendre hommage à la cour. La deuxième année *k'ai-yuen* (714), il fut de nouveau investi du grade de gouverneur de l'arrondissement de *Kin-man*; on conféra à sa mère *Chou-ni-che*¹⁾ le titre nobiliaire de *fou-jen* du royaume de *Chan*. *Fou-kouo* fut élevé graduellement jusqu'à la dignité de roi régional de *Yong-cheou*. A sa mort, son fils *Kou-tou-tche* lui succéda; etc.

II. Les Contrées d'Occident.

La méthode que nous avons adoptée dans cette partie de notre travail est la suivante: il était impossible d'extraire uniquement les passages dans lesquels il est question des *Tou-kiue* occidentaux, ces passages n'étant le plus souvent intelligibles qu'à la condition d'être placés dans le contexte; nous avons donc pris le chapitre du *T'ang chou* (chap. CCXXI) sur les contrées d'Occident et nous avons traduit intégralement les notices relatives à tous les pays qui, de près ou de loin, ont pu avoir quelques rapports avec les *Tou-kiue* occidentaux; cette traduction forme comme la charpente à laquelle nous avons rattaché, en les mettant en notes, tous les renseignements que nous avons pu trouver dans le *Kieou T'ang chou* (chap. CXLVIII), dans le *Soei chou* (chap. XLVIII) et dans le *Pei che* (chap. XCVII).

Nous devons exposer ici les raisons pour lesquelles nous n'avons pas fait usage du chapitre du *Wei chou* (chap. CII) sur les contrées d'occident, chapitre qui semblerait au premier abord avoir une importance capitale. Le *Wei chou* fut composé par un certain *Wei Cheou* (voyez sa biographie dans le chap. XXXVII du *Pei Ts'i chou*), qui reçut l'ordre de le rédiger en l'an 551, et qui le présenta à l'empereur le 3^e mois de la 5^e année *t'ien-pao* (554); vers la fin de la même année, il y ajouta 20 traités qui portèrent à 130 le nombre total des chapitres. Mais le *Wei chou* actuel n'a que 114 chapitres; il ne nous est donc pas parvenu tel que l'avait publié l'auteur; nous apprenons en effet qu'il fut remanié à l'époque des *Song* et que plus de trente chapitres manquants furent reconstitués par une commission de lettrés dont faisait partie *Fan Tsou-yu* (1041—1098) (cf. *Se k'ou ts'iuen chou tsong mou*, chap. XLV, et préface de *Fan Tsou-yu* et de ses collègues à la suite de la table des matières du *Wei-chou*). Le chapitre sur les contrées d'occident est précisément un de ceux qui furent ajoutés par les éditeurs de l'époque des *Song*; ceux-ci se contentèrent ici de reproduire le chapitre XCVII du *Pei che*, en omettant la notice sur le *Kao-tch'ang* (Tourfan) et toute la fin, à partir du royaume de *Ngan* (cf. *Wei chou*, chap. CII, annotation critique de l'édition de *K'ien-long*: 魏收書亡此卷全寫北史西域傳而不錄安國以後. «Ce chapitre man-

1) Ce nom de *Chou-ni-che* 鼠尼施, qui est celui de la cinquième tribu *Tou-lou* des *Tou-kiue* occidentaux (cf. p. 60, ligne 27), semble indiquer que la mère de *Fou-kouo* était une femme de cette tribu.